



PUBLIE LE 27 OCT. 2026

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*

**45/ MISE EN ŒUVRE DU PLAN EGALITE PROFESSIONNELLE 2025-2028 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE ROUEN ET LA PREFECTURE DE REGION NORMANDIE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS EGALITE PROFESSIONNELLE 2026**

**PRESENTS** : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE, M. Jean-Michel BEREGOVY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI, Mme Fatima EL KHILI (représentée par M. Stéphane MARTOT après son départ de la séance à 21 h 50), M. Manuel LABBÉ, Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT (représentée par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 18 h 34), M. Adrien NAIZET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZUILI (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE après son départ de la séance à 18 h 54), Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ (représenté par Mme Agathe SAMSON jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 22 et pendant son absence de 18 h 19 à 20 h 08), Adjoints au Maire,

Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER, Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Elizabeth LABAYE après son départ de la séance à 19 h 51), M. Mohamed BERBRA, M. Yves SORET, Mme Françoise LESCONNIEC (représentée par Mme Juliana VIENNE après son départ de la séance à 19 h 42), M. Patrick LE BONNIEC, Mme Elise BOQUIÉ, M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 05 et après son départ de la séance à 20 h), Mme Benjamine DUCERF, Mme Kaltoum GACHI, M. Ludovic DELESQUE (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE pendant son absence de 15 h 57 à 17 h 01), Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Kader CHEKHEMANI après son départ de la séance à 19 h), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN, Mme Caroline MENDY (représentée Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 19 h 29), Mme Clémentine LE DUEY (représentée M. Patrick LE BONNIEC après son départ de la séance à 19 h 53), Mme Agathe SAMSON, M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX (absente de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Hayet ZERGUI (absente de 14 h 22 à 15 h 54), M. Dimitri DENEUVE (absent de 14 h 22 à 15 h 54), M. Benoît ROUSSET (absent de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Marine CARON (absente de 14 h 22 à 15 h 54 et représentée par Mme Hayet ZERGUI de 20 h 17 à 20 h 35), Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET, M. Pierre-Antoine PRIMONT (jusqu'à son départ de la séance à 21 h 57), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Grégoire HOUDAN de 17 h 55 à 20 h), M. Grégoire HOUDAN (représenté par M. Pierre-Antoine PRIMONT de 20 h à 21 h 57), M. Bruno DEVAUX (absent de 14 h 22 à 15 h 54).

**REPRESENTES** : M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORET), Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAIZET), M. Kalminthe GOMIS (représenté par Mme Zohra AMIMI), M. Abdelkrim MARCHANI (représenté par Mme Sonia TLICH), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON de l'ouverture de séance à 14 h 22, de 15 h 54 à 20 h 17 et de 20 h 35 à la fin de séance).

**VILLE DE ROUEN**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*

**45/ MISE EN ŒUVRE DU PLAN EGALITE PROFESSIONNELLE 2025-2028 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE ROUEN ET LA PREFECTURE DE REGION NORMANDIE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS EGALITE PROFESSIONNELLE 2026**

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis le 3 février 2011, la Ville de Rouen est signataire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, élaborée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe. Dans la continuité de cet engagement, la Ville de Rouen a successivement adopté en Conseil Municipal ses trois Plans d'Actions Egalité Femmes-Hommes (2013-2015, 2018-2020 et 2022-2026).

Ces plans d'actions témoignent de la volonté de la Ville de Rouen de défendre, promouvoir et faire respecter le droit fondamental qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes, à la fois dans ses politiques publiques à destination des rouennais, mais également en tant qu'employeur.

En application des dispositions de la Loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la Ville de Rouen a élaboré un premier Plan d'Actions dédié à l'égalité professionnelle pour la période 2021-2024, présenté en Conseil Municipal le 15 novembre 2021, puis un nouveau plan d'actions pour la période 2025-2028, présenté en Conseil Municipal le 20 novembre 2025.

Dans ce cadre, la Ville de Rouen a sollicité pour la première fois l'obtention d'une subvention du Fond égalité professionnelle 2026, destiné à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Suite au comité de sélection du 4 mars 2026 et dans un courrier en date du 8 juin 2026, la Ville de Rouen s'est vu informée que son projet déposé à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique avait été retenu pour une contribution du Fonds Egalité Professionnelle à hauteur de 6.000 €.

Ce soutien financier constitue une véritable reconnaissance du travail accompli depuis plusieurs années par la Ville de Rouen pour atteindre l'égalité réelle entre les agents et les agentes de la collectivité.

Le financement attribué permettra de mettre en place un projet ambitieux intitulé « Managers, acteurs et garants de l'égalité professionnelle au quotidien », s'articulant autour de deux actions majeures :

- la formation des Directeurs, Directrices et leurs adjoints et adjointes à l'égalité professionnelle,
- la co-construction d'un guide des bonnes pratiques en matière d'égalité professionnelle à destination des encadrants et encadrantes.

J'ai donc l'honneur, Mesdames et Messieurs, de vous demander de bien vouloir autoriser la signature de la convention de partenariat afférente annexée à cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Kader CHEKHEMANI, Adjoint,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
- La loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, relative aux lois de finances,
- Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et département,
- La circulaire de la D.G.A.F.P. du 12 décembre 2025 concernant l'ouverture de l'appel à projet du F.E.P. au titre de l'année 2026,
- Le courrier de la D.G.A.F.P. du 8 juin 2026 informant le bénéficiaire de l'attribution d'une subvention de 6.000 €.

CONSIDERANT :

- Que la Ville a obtenu la participation financière de 6.000 € qu'elle a sollicité auprès du Fond Egalité Professionnelle.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal décide à 22 h 23, à l'unanimité :

1.- d'approuver la Convention de partenariat entre la Préfecture de Région Normandie et la Ville de Rouen relative à l'attribution d'une subvention à la Commune de Rouen suite à la décision du comité de sélection du Fond en faveur de l'Egalité professionnelle (F.E.P.) relative au projet « Managers, acteurs et garants de l'égalité professionnelle au quotidien »,

2.- d'autoriser le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de partenariat relative à l'attribution de la subvention.

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,  
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

*De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du*

*Code de justice administrative.*